



ETAPES DE L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

ETAPE 1 : BILAN DU PLU DE 2007 ET EVOLUTIONS VERS LE NOUVEAU PLU

10 décembre 2015:

Délibération du Conseil Municipal pour la lancement de la procédure d'élaboration du nouveau PLU

De janvier 2016 à Janvier 2017:

Etudes diverses comprenant le diagnostic et l'Etat Initial de l'Environnement (E.I.E)

Ces études permettent d'analyser:

- ❖ les évolutions depuis le PLU de 2007
- ❖ la consommation spatiale entre 2007 et 2016
- ❖ les capacités de densification et de mutation possibles pour le futur

23 mars 2017:

Réunion des Personnes Publiques Associées (P.P.A) : la commune présente aux services de l'Etat et aux autres partenaires l'étape 1 de l'élaboration du PLU

11 octobre 2017:

Réunion publique de concertation: présentation de l'étape 1 de l'élaboration du PLU au public

Du 12 octobre 2017 au 10 novembre 2017:

Exposition publique à l'Hôtel de Ville de l'étape 1 de l'élaboration du PLU

ETAPE 2 : ELABORATION DU P.A.D.D (Programme d'Aménagement et de Développement Durables)

Octobre 2017 – Mars 2018

Elaboration du Programme d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) : la commune va définir les orientations d'aménagement qu'elle souhaite mettre en œuvre dans le futur PLU.

Cette étape sera constituée de :

- ❖ De réunions de travail internes
- ❖ D'une réunion avec les Personnes Publiques Associées (Services de l'Etat, et autres partenaires)
- ❖ D'une réunion publique de concertation avec la population
- ❖ D'une exposition publique
- ❖ D'un débat sur le Programme d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) en Conseil Municipal

ETAPE 3 : ELABORATION DU ZONAGE ET DU REGLEMENT

Janvier 2018 – Juin 2018

Elaboration du zonage et du règlement du futur PLU : la commune va définir le zonage des quartiers de la commune et établir le règlement de ces zones (zones urbaines, zones agricoles, zones naturelles, zones à urbaniser)

Cette étape sera constituée de:

- ❖ De réunion de travail internes: analyse du terrain et analyses des demandes effectuées par les administrés depuis 2007
- ❖ D'une réunion avec les Personnes Publiques Associées: présentation des modifications de zonages et de règlements aux services de l'Etat et autres partenaires associés
- ❖ D'une réunion publique de concertation avec la population
- ❖ D'une exposition publique

ETAPE 4 : ARRET DU PROJET DE P.L.U

Septembre 2018:

Le dossier de PLU sera présenté au Conseil Municipal pour son arrêt avant enquête publique

Octobre 2018 à Décembre 2018:

Le dossier de PLU sera transmis pour avis aux Personnes Publiques Associées (délais: 3 mois)

ETAPE 5 : ENQUETE PUBLIQUE DU PROJET DE PLU ARRETE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Janvier à Mars 2019:

Le dossier de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil Municipal sera soumis à enquête publique . Un commissaire enquêteur recevra l'ensemble du public pour toutes observations ou toutes remarques

Avril 2019:

Remise du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur

ETAPE 6 : APPROBATION DU PLU PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Mai – Juin 2019:

Le dossier de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil Municipal et soumis à enquête publique sera présenté à l'approbation du Conseil Municipal. Il deviendra exécutoire à compter des parutions officielles obligatoire et de sa transmission au contrôle de légalité de la Préfecture du Var: